

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BRETIGNOLLES SUR MER

Lieu-dit : « Les Rouettes »

Réalisation : SIPO-PHILAM

PA8a - PROGRAMME DES TRAVAUX

« Les Rouettes »

Cabinet Frédéric GUILBAUDEAU



ORDRE DES
GEOMETRES - EXPERTS

GEOMETRE EXPERT D.P.L.G. D.I.T.

Centre d'Affaires - 5° Avenue

7, Allée Alain Guénant

B.P. 10145 LE CHATEAU D'OLONNE

85104 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Tel : 02.51.95.16.86 Fax : 02.51.32.93.57

e.mail : contact@guilbaudeau.fr

Référence : L 11.4847 AS

Date : DECEMBRE 2012

Modifications : FEVRIER 2013

I - RESEAUX EXISTANTS :

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
 - . Eaux Usées
 - . Eaux Pluviales

II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMENAGEUR :

1 - Eau Potable.

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir de la conduite d'eau existante sur la rue de la Boutinière.

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur de chaque parcelle dans un regard posé à cet effet.

2 - Lutte contre l'incendie.

Le poteau d'incendie existant aux abords du projet n'est pas suffisant pour alimenter le lotissement dans son ensemble.

C'est pourquoi, il est prévu la pose d'un poteau incendie à l'emplacement indiqué sur le plan des travaux.

Suivant la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951, il devra avoir un débit minimum de 30 m³/h.

3 - E.D.F. - Téléphone.

L'électrification basse tension sera exécutée, en souterrain, conformément aux indications délivrée par le service de l'E.D.F.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'à la limite de chaque parcelle dans les coffrets E.D.F.

En ce qui concerne le téléphone, le réseau de conduites et des chambres souterraines, pour la pose des câbles. ainsi que les boîtes de branchements pour chaque lot, seront mis en place suivant les indications fournies par France Télécom.

4 - Eclairage Public.

L'éclairage de la voie intérieure du lotissement sera assuré par la fourniture et la pose de mâts cylindro-conique de 4 mètres de hauteur de feu, RAL 7006, aux endroits mentionnés sur le plan des travaux.

Ces candélabres seront équipés d'une lanterne ISLA, 45W cosmo white.

Le branchement sera effectué sur le réseau communal.

5 - Assainissement

. Eaux Pluviales

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan des travaux joint au dossier.

a - canalisation.

L'évacuation des eaux pluviales en provenance du lotissement sera assurée par des canalisations série 135A, ou en PVC CR8, suivant les indications du plan des travaux.

Compte tenu de la faible profondeur de la canalisation au droit des lots 30 à 35, une protection bétonnée sera mise en place de part et d'autre de la canalisation ainsi que sur les branchements.

b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec tampon de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements des lots sur le réseau seront de Ø 160, en PVC, CR8, classe 34, NF P, et seront réalisés jusqu'à un mètre à l'intérieur des lots. Un manchon obturateur sera posé à l'extrémité de chaque branchement.

Les avaloirs prévus au plan des travaux seront raccordés en Ø 200, en PVC, CR8, classe 34, NF P 16.100, aux canalisations E.P.

d - raccordement au réseau existant.

Une étude des modalités de gestion des eaux pluviales a été réalisée par le bureau d'études Ouest Conseils Etudes Environnement.

Les eaux pluviales du lotissement seront évacuées vers le fossé existant en transitant par une noue qui passera au dessus du fossé existant par l'intermédiaire d'un déversoir en galets réalisé sur un pont cadre avant de se déverser dans un bassin de rétention.

Les caractéristiques techniques du bassin ainsi que l'ouvrage de régulation seront conformes à l'étude et au plan des travaux. Un levé topographique comprenant le cubage du bassin sera réalisé et remis à la mairie après sa réalisation.

Un contrôle caméra devra être réalisé et fourni au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire et la vente des lots.

. Eaux Usées.

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan des travaux joint au dossier.

a - canalisation.

La canalisation sera de diamètre 200 PVC, type CR8 et sera posée sous la chaussée, conformément aux indications du plan des travaux.

b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec tampon de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR8, et seront réalisés jusqu'à 1 m 00 à l'intérieur de chaque lot avec un manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 250 PVC sera posé en limite de propriété sous le trottoir. Il sera muni d'une plaque fonte estampillée EU.

d - raccordement au réseau existant.

Le lotissement sera raccordé gravitairement dans le regard existant sous la rue des Rouettes.

Un contrôle caméra et un contrôle d'étanchéité à l'eau ou à l'air devront être réalisés et fournis au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire et la vente des lots.

6 - Voirie. (caractéristiques)

Après l'établissement des plates-formes, les voies seront réalisées conformément aux constitutions suivantes :

Chaussée, parking, accès aux lots et placette

La couche de fondation sera réalisée avec des matériaux de carrière ou recyclé 0/100 de 0,35 m. d'épaisseur, après compactage et avec une couche de grave 0/31,5 de 0,15 m. d'épaisseur, après compactage.

- le revêtement de la chaussée sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 noir, à raison de 120 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.
- le revêtement des stationnements longitudinaux et des accès aux lots sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 noir, à raison de 100 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.
- le revêtement des placettes sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 brun, à raison de 120 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.

Allées piétonnes et piste cyclable

- Après la mise en place d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0.30m d'épaisseur, le revêtement des allées et de la piste cyclable sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 brun, à raison de 100 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.

Piste cyclable existante

- Après la mise en place d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0.30m d'épaisseur pour calibrer la piste à 3.00m, un reprofilage sera réalisé sur la partie existante et revêtu d'un bi-couches beige réalisé sur un cloutage 10/14 et composé de :
2kg et 8l de gravillons 6/10 au m²
2 kg et 6l de gravillons 4/6 au m²

Allée d'entretien

Après l'établissement d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0m20 d'épaisseur après compactage, il sera appliqué un ensemencement avec du sablage.

Bordures

Des bordures T2 seront posées en bordure de chaussée. Elles seront basses au niveau des accès piétons. Elles délimiteront les carrefours et les angles des rues. (voir plan des travaux)

Des bordures CC1 seront posées en bord de chaussée à simple dévers. (voir plan des travaux)

Une bordure en pavé résine délimitera la zone piétonne sur les placettes.

Des plots bois Ø 80, d'une hauteur hors sol de 1.20m seront posés aux abords des allées piétonnes. Ils seront amovibles pour permettre l'entretien.

Une bordure CS1 à l'envers, posés sur lit de béton en limite des accès aux lots, aux endroits indiqués sur le plan des travaux, permettra d'épauler le revêtement.

Lorsque le mur de clôture n'aura pas été construit par les acquéreurs du lot au moment des travaux de finition, l'aménageur réalisera une fondation constituée par une rangée de parpaings pleins de 0m20 d'épaisseur posés sur lit de béton, en limite des lots, aux endroits indiqués sur le plan des travaux. Cette fondation permettra d'épauler le revêtement.

7 - Plantations.

1- Travaux : généralités

Afin d'assurer l'insertion du projet dans le paysage alentour, et d'offrir un cadre de vie de qualité aux futurs résidents, le projet paysager s'appuie sur la trame bocagère du paysage environnant, et propose un important programme de plantation qui s'inspire des structures végétales du registre local.

Le programme des travaux de plantations comprend :

- Le piquetage
- Les terrassements préalables des fosses de plantation et les préparations de sol
- La fourniture et la plantation de végétaux
- La fourniture et la mise en œuvre de paillages au sol et de tuteurages
- L'engazonnement rustique
- L'entretien des espaces verts

2- Concernant la végétation existante :

Toute haie fortement dégradée ou friche présente sur le site sera supprimée.

Ne sera conservée sur le site que la végétation de bonne qualité après nettoyage de la végétation indésirable (ronce, ...) et qui n'encourent aucun risque pour le bon développement ou pour la sécurité des futurs habitants.

3- Concernant les nouvelles plantations :

Toute plantation sera réalisée dans les règles de l'art.

La prestation comprend la fourniture à pied d'œuvre et la plantation des végétaux compris garantie de reprise pendant 1 an.

Les arbres tiges, baliveaux et cépées (isolés ou en bosquets) :

Chaque arbre tige bénéficiera de :

- Fosse de plantation de 1.5 m³.
- Fouille, décompactage du fond de forme, évacuation du produit de fouille à la décharge si non réutilisable sur le site, reprise, transport et mise en place d'un mélange terre pierre (70% de 60/80 et 30% de terre végétale), apport et mise en place d'amendement organique et de fertilisation, remplissage et façon de la cuvette
- Amendement de la terre avec un apport de compost végétal conforme à la norme NFU 44051.
- Tuteurage: la fourniture et la mise en œuvre d'un tuteurage tripode en châtaigner D5-7cm, d'environ 2,50m hors-sol écorcé, avec traverses demi-rondes D5-7 en châtaigner fixé par tirefond zing TH 6x60 et rondelle zing, sangle en toile de jute fixé à l'agrafeuse.
- Paillage en broyats de végétaux sur une épaisseur de 10cm.
- Protection anti-racinaire.

Palette végétale

Le long des voies

- Quercus petraea : T10/12 70%
- Quercus ilex : T10/12 20%
- Fraxinus excelsior : T10/12 10%

Le long du ruisseau

- Fraxinus excelsior : Bal 250/300
- Alnus glutinosa : Bal 250/300

Les arbustes :

Chaque arbre tige bénéficiera de :

- Fosse de plantation.
- Fouille, décompactage du fond de forme, évacuation du produit de fouille à la décharge si non réutilisable sur le site, reprise, transport et mise en place d'un mélange terre pierre (70% de 60/80 et 30% de terre végétale), apport et mise en place d'amendement organique et de fertilisation, remplissage et façon de la cuvette
- Amendement de la terre avec un apport de compost végétal conforme à la norme NFU 44051.

- Tuteurage : la fourniture et la mise en œuvre d'un tuteurage simple en châtaigner D5-7cm , d'environ 2,00m
- Cunette en surface de fosse pour rétention de l'eau
- Paillage en broyats de végétaux sur une épaisseur de 10cm.

Palette végétale

Haie le long de la rue des Rouettes

- Cornus mas 40/60
- Coryllus avellana 40/60
- Euonymus europeus 40/60
- Cytisus scoparius 40/60
- Syringa vulgaris 40/60
- Ilex aquifolium 40/60
- Ligustrum vulgare 40/60
- Acer campestre 40/60

Espace vert n°2

- Quercus petraea Bal 250/300

Le gazon :

La prestation comprend la réalisation d'un engazonnement rustique adapté aux conditions de sols et climatiques.

Elle comprend :

- le désherbage manuel ou mécanique
- la préparation du sol par labour, épierrage
- le nivellement définitif
- l'ensemencement uniforme à raison de 40g/m² par procédé mécanique ou manuel et l'enfouissement des graines par griffage croisé
- le roulage léger au rouleau non vibrant ;
- le réensemencement des manques
- la première tonte soigneuse
- le premier traitement sélectif
- la garantie de reprise sur un an à partir de l'ensemencement

Les plantations basses :

Préparation du sol sur environ 30cm de profondeur comprenant :

- le décompactage
- le labourage en profondeur
- l'ameublissement mécanique superficiel
- la mise en forme fine
- l'épierrement
- le nivelage
- la fourniture et l'incorporation d'amendement et de fertilisation

Semis de fleurs sauvages (origine des semences, jardin du naturaliste, jardin de Sauveterre)

Les noues, le bassin et ses berges :

- Mélange d'espèces semi-aquatique local
- Réalisation en automne 3-5gr/m² selon préconisation du fournisseur pour les prairies et zones humides.

En bordure de piste cyclable existante et entre lots et ruisseau :

- Prairies

Entretien des espaces verts :

- l'aménageur s'engage à entretenir les espaces verts jusqu'à la réception sans réserve de la commune des espaces communs.

8 - Plan de recolement des réseaux d'assainissement.

Un plan de recolement précis des réseaux E.U. et E.P. devra être établi par l'aménageur, comprenant, les cotes fil d'eau de la canalisation, la profondeur des regards et leur position, les branchements particuliers repérés avec précision avec également leur profondeur à la parcelle. Ce plan de recolement devra être rattaché au nivellement NGF altitudes normales, et transmis à la Mairie de BRETIGNOLLES SUR MER.

Le plan de recolement, le rapport de l'inspection télévisée et le résultat des tests d'étanchéité devront être remis à la Mairie de BRETIGNOLLES SUR MER pour l'obtention de l'autorisation de la vente des lots.

9 – Signalisation

Les marquages au sol seront réalisés en peinture résine. (bande STOP, passages piétons, bandes cyclables, flèches directionnelles...)

L'aménageur procédera à la fourniture et à la pose :

Panneau classe 2, Ø650 avec support de couleur bleu RAL 7006

- Deux panneaux « STOP » (AB4)
- Quatre panneaux « Sens interdit » (B1)
- Deux panneaux « Sens unique » (C12)

Panneau classe 2, gamme miniature.

- Huit panneaux « STOP » (AB4)

Des plaques pododactiles seront posées de part et d'autres des passages piétonniers. Elles seront accompagnées de plots de Ø8 métalliques.

Fait à BRETIGNOLLES SUR MER, le 20 Décembre 2012

Le Géomètre-Expert :
Frédéric GUILBAUDEAU

L'Aménageur :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BRETIGNOLLES SUR MER

Lieu-dit : « Les Rouettes »

Réalisation : SIPO-PHILAM

PA8a - PROGRAMME DES TRAVAUX

« Les Rouettes »

Cabinet Frédéric GUILBAUDEAU



ORDRE DES
GEOMETRES - EXPERTS

GEOMETRE EXPERT D.P.L.G. D.I.T.

Centre d'Affaires - 5° Avenue

7, Allée Alain Guénant

B.P. 10145 LE CHATEAU D'OLONNE

85104 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Tel : 02.51.95.16.86 Fax : 02.51.32.93.57

e.mail : contact@guilbaudeau.fr

Référence : L 11.4847 AS

Date : DECEMBRE 2012

Modifications : FEVRIER 2013

I - RESEAUX EXISTANTS :

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
 - . Eaux Usées
 - . Eaux Pluviales

II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMENAGEUR :

1 - Eau Potable.

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir de la conduite d'eau existante sur la rue de la Boutinière.

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur de chaque parcelle dans un regard posé à cet effet.

2 - Lutte contre l'incendie.

Le poteau d'incendie existant aux abords du projet n'est pas suffisant pour alimenter le lotissement dans son ensemble.

C'est pourquoi, il est prévu la pose d'un poteau incendie à l'emplacement indiqué sur le plan des travaux.

Suivant la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951, il devra avoir un débit minimum de 30 m³/h.

3 - E.D.F. - Téléphone.

L'électrification basse tension sera exécutée, en souterrain, conformément aux indications délivrée par le service de l'E.D.F.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'à la limite de chaque parcelle dans les coffrets E.D.F.

En ce qui concerne le téléphone, le réseau de conduites et des chambres souterraines, pour la pose des câbles. ainsi que les boîtes de branchements pour chaque lot, seront mis en place suivant les indications fournies par France Télécom.

4 - Eclairage Public.

L'éclairage de la voie intérieure du lotissement sera assuré par la fourniture et la pose de mâts cylindro-conique de 4 mètres de hauteur de feu, RAL 7006, aux endroits mentionnés sur le plan des travaux.

Ces candélabres seront équipés d'une lanterne ISLA, 45W cosmo white.

Le branchement sera effectué sur le réseau communal.

5 - Assainissement

. Eaux Pluviales

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan des travaux joint au dossier.

a - canalisation.

L'évacuation des eaux pluviales en provenance du lotissement sera assurée par des canalisations série 135A, ou en PVC CR8, suivant les indications du plan des travaux.

Compte tenu de la faible profondeur de la canalisation au droit des lots 30 à 35, une protection bétonnée sera mise en place de part et d'autre de la canalisation ainsi que sur les branchements.

b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec tampon de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements des lots sur le réseau seront de Ø 160, en PVC, CR8, classe 34, NF P, et seront réalisés jusqu'à un mètre à l'intérieur des lots. Un manchon obturateur sera posé à l'extrémité de chaque branchement.

Les avaloirs prévus au plan des travaux seront raccordés en Ø 200, en PVC, CR8, classe 34, NF P 16.100, aux canalisations E.P.

d - raccordement au réseau existant.

Une étude des modalités de gestion des eaux pluviales a été réalisée par le bureau d'études Ouest Conseils Etudes Environnement.

Les eaux pluviales du lotissement seront évacuées vers le fossé existant en transitant par une noue qui passera au dessus du fossé existant par l'intermédiaire d'un déversoir en galets réalisé sur un pont cadre avant de se déverser dans un bassin de rétention.

Les caractéristiques techniques du bassin ainsi que l'ouvrage de régulation seront conformes à l'étude et au plan des travaux. Un levé topographique comprenant le cubage du bassin sera réalisé et remis à la mairie après sa réalisation.

Un contrôle caméra devra être réalisé et fourni au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire et la vente des lots.

. Eaux Usées.

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan des travaux joint au dossier.

a - canalisation.

La canalisation sera de diamètre 200 PVC, type CR8 et sera posée sous la chaussée, conformément aux indications du plan des travaux.

b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec tampon de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR8, et seront réalisés jusqu'à 1 m 00 à l'intérieur de chaque lot avec un manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 250 PVC sera posé en limite de propriété sous le trottoir. Il sera muni d'une plaque fonte estampillée EU.

d - raccordement au réseau existant.

Le lotissement sera raccordé gravitairement dans le regard existant sous la rue des Rouettes.

Un contrôle caméra et un contrôle d'étanchéité à l'eau ou à l'air devront être réalisés et fournis au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire et la vente des lots.

6 - Voirie. (caractéristiques)

Après l'établissement des plates-formes, les voies seront réalisées conformément aux constitutions suivantes :

Chaussée, parking, accès aux lots et placette

La couche de fondation sera réalisée avec des matériaux de carrière ou recyclé 0/100 de 0,35 m. d'épaisseur, après compactage et avec une couche de grave 0/31,5 de 0,15 m. d'épaisseur, après compactage.

- le revêtement de la chaussée sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 noir, à raison de 120 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.
- le revêtement des stationnements longitudinaux et des accès aux lots sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 noir, à raison de 100 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.
- le revêtement des placettes sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 brun, à raison de 120 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.

Allées piétonnes et piste cyclable

- Après la mise en place d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0.30m d'épaisseur, le revêtement des allées et de la piste cyclable sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 brun, à raison de 100 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.

Piste cyclable existante

- Après la mise en place d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0.30m d'épaisseur pour calibrer la piste à 3.00m, un reprofilage sera réalisé sur la partie existante et revêtu d'un bi-couches beige réalisé sur un cloutage 10/14 et composé de :
2kg et 8l de gravillons 6/10 au m²
2 kg et 6l de gravillons 4/6 au m²

Allée d'entretien

Après l'établissement d'une couche de carrière ou recyclé de grave 0/31.5 de 0m20 d'épaisseur après compactage, il sera appliqué un ensemencement avec du sablage.

Bordures

Des bordures T2 seront posées en bordure de chaussée. Elles seront basses au niveau des accès piétons. Elles délimiteront les carrefours et les angles des rues. (voir plan des travaux)

Des bordures CC1 seront posées en bord de chaussée à simple dévers. (voir plan des travaux)

Une bordure en pavé résine délimitera la zone piétonne sur les placettes.

Des plots bois Ø 80, d'une hauteur hors sol de 1.20m seront posés aux abords des allées piétonnes. Ils seront amovibles pour permettre l'entretien.

Une bordure CS1 à l'envers, posés sur lit de béton en limite des accès aux lots, aux endroits indiqués sur le plan des travaux, permettra d'épauler le revêtement.

Lorsque le mur de clôture n'aura pas été construit par les acquéreurs du lot au moment des travaux de finition, l'aménageur réalisera une fondation constituée par une rangée de parpaings pleins de 0m20 d'épaisseur posés sur lit de béton, en limite des lots, aux endroits indiqués sur le plan des travaux. Cette fondation permettra d'épauler le revêtement.

7 - Plantations.

1- Travaux : généralités

Afin d'assurer l'insertion du projet dans le paysage alentour, et d'offrir un cadre de vie de qualité aux futurs résidents, le projet paysager s'appuie sur la trame bocagère du paysage environnant, et propose un important programme de plantation qui s'inspire des structures végétales du registre local.

Le programme des travaux de plantations comprend :

- Le piquetage
- Les terrassements préalables des fosses de plantation et les préparations de sol
- La fourniture et la plantation de végétaux
- La fourniture et la mise en œuvre de paillages au sol et de tuteurages
- L'engazonnement rustique
- L'entretien des espaces verts

2- Concernant la végétation existante :

Toute haie fortement dégradée ou friche présente sur le site sera supprimée.

Ne sera conservée sur le site que la végétation de bonne qualité après nettoyage de la végétation indésirable (ronce, ...) et qui n'encourent aucun risque pour le bon développement ou pour la sécurité des futurs habitants.

3- Concernant les nouvelles plantations :

Toute plantation sera réalisée dans les règles de l'art.

La prestation comprend la fourniture à pied d'œuvre et la plantation des végétaux compris garantie de reprise pendant 1 an.

Les arbres tiges, baliveaux et cépées (isolés ou en bosquets) :

Chaque arbre tige bénéficiera de :

- Fosse de plantation de 1.5 m³.
- Fouille, décompactage du fond de forme, évacuation du produit de fouille à la décharge si non réutilisable sur le site, reprise, transport et mise en place d'un mélange terre pierre (70% de 60/80 et 30% de terre végétale), apport et mise en place d'amendement organique et de fertilisation, remplissage et façon de la cuvette
- Amendement de la terre avec un apport de compost végétal conforme à la norme NFU 44051.
- Tuteurage: la fourniture et la mise en œuvre d'un tuteurage tripode en châtaigner D5-7cm, d'environ 2,50m hors-sol écorcé, avec traverses demi-rondes D5-7 en châtaigner fixé par tirefond zing TH 6x60 et rondelle zing, sangle en toile de jute fixé à l'agrafeuse.
- Paillage en broyats de végétaux sur une épaisseur de 10cm.
- Protection anti-racinaire.

Palette végétale

Le long des voies

- Quercus petraea : T10/12 70%
- Quercus ilex : T10/12 20%
- Fraxinus excelsior : T10/12 10%

Le long du ruisseau

- Fraxinus excelsior : Bal 250/300
- Alnus glutinosa : Bal 250/300

Les arbustes :

Chaque arbre tige bénéficiera de :

- Fosse de plantation.
- Fouille, décompactage du fond de forme, évacuation du produit de fouille à la décharge si non réutilisable sur le site, reprise, transport et mise en place d'un mélange terre pierre (70% de 60/80 et 30% de terre végétale), apport et mise en place d'amendement organique et de fertilisation, remplissage et façon de la cuvette
- Amendement de la terre avec un apport de compost végétal conforme à la norme NFU 44051.

- Tuteurage : la fourniture et la mise en œuvre d'un tuteurage simple en châtaigner D5-7cm , d'environ 2,00m
- Cunette en surface de fosse pour rétention de l'eau
- Paillage en broyats de végétaux sur une épaisseur de 10cm.

Palette végétale

Haie le long de la rue des Rouettes

- Cornus mas 40/60
- Coryllus avellana 40/60
- Euonymus europeus 40/60
- Cytisus scoparius 40/60
- Syringa vulgaris 40/60
- Ilex aquifolium 40/60
- Ligustrum vulgare 40/60
- Acer campestre 40/60

Espace vert n°2

- Quercus petraea Bal 250/300

Le gazon :

La prestation comprend la réalisation d'un engazonnement rustique adapté aux conditions de sols et climatiques.

Elle comprend :

- le désherbage manuel ou mécanique
- la préparation du sol par labour, épierrage
- le nivellement définitif
- l'ensemencement uniforme à raison de 40g/m² par procédé mécanique ou manuel et l'enfouissement des graines par griffage croisé
- le roulage léger au rouleau non vibrant ;
- le réensemencement des manques
- la première tonte soigneuse
- le premier traitement sélectif
- la garantie de reprise sur un an à partir de l'ensemencement

Les plantations basses :

Préparation du sol sur environ 30cm de profondeur comprenant :

- le décompactage
- le labourage en profondeur
- l'ameublissement mécanique superficiel
- la mise en forme fine
- l'épierrement
- le nivelage
- la fourniture et l'incorporation d'amendement et de fertilisation

Semis de fleurs sauvages (origine des semences, jardin du naturaliste, jardin de Sauveterre)

Les noues, le bassin et ses berges :

- Mélange d'espèces semi-aquatique local
- Réalisation en automne 3-5gr/m² selon préconisation du fournisseur pour les prairies et zones humides.

En bordure de piste cyclable existante et entre lots et ruisseau :

- Prairies

Entretien des espaces verts :

- l'aménageur s'engage à entretenir les espaces verts jusqu'à la réception sans réserve de la commune des espaces communs.

8 - Plan de recolement des réseaux d'assainissement.

Un plan de recolement précis des réseaux E.U. et E.P. devra être établi par l'aménageur, comprenant, les cotes fil d'eau de la canalisation, la profondeur des regards et leur position, les branchements particuliers repérés avec précision avec également leur profondeur à la parcelle. Ce plan de recolement devra être rattaché au nivellement NGF altitudes normales, et transmis à la Mairie de BRETIGNOLLES SUR MER.

Le plan de recolement, le rapport de l'inspection télévisée et le résultat des tests d'étanchéité devront être remis à la Mairie de BRETIGNOLLES SUR MER pour l'obtention de l'autorisation de la vente des lots.

9 – Signalisation

Les marquages au sol seront réalisés en peinture résine. (bande STOP, passages piétons, bandes cyclables, flèches directionnelles...)

L'aménageur procédera à la fourniture et à la pose :

Panneau classe 2, Ø650 avec support de couleur bleu RAL 7006

- Deux panneaux « STOP » (AB4)
- Quatre panneaux « Sens interdit » (B1)
- Deux panneaux « Sens unique » (C12)

Panneau classe 2, gamme miniature.

- Huit panneaux « STOP » (AB4)

Des plaques pododactiles seront posées de part et d'autres des passages piétonniers. Elles seront accompagnées de plots de Ø8 métalliques.

Fait à BRETIGNOLLES SUR MER, le 20 Décembre 2012

Le Géomètre-Expert :
Frédéric GUILBAUDEAU

L'Aménageur :